

## Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2024-2025)

VALAIS francophone	
<b>Disciplines concernées</b>	FRA, MAT
<b>Épreuve d'orientation</b>	L'épreuve cantonale compte pour 20% de la note annuelle de FRA et de MAT. Pour les élèves avec une moyenne de 4.8 ou 4.9 dans ces disciplines, l'épreuve est l'un des critères d'orientation.
<b>Critères d'orientation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'admission dans les niveaux se fait sur la base des notes annuelles.</li><li>• Pour les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9) trois critères sont pris en compte : les résultats de l'examen cantonal, l'avis de l'enseignant.e ainsi que l'avis des RL.</li></ul>
<b>Avis des représentantes légales et des représentants légaux</b>	Considéré dans les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9).

FRA : français; MAT : mathématiques.

RL : représentantes légales et représentants légaux.

## Conditions d'attribution des niveaux du cycle 3 (année scolaire 2024-2025)

- Moyenne annuelle de la discipline  $\geq 5$
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal  $\geq 5$ , avis de l'enseignant.e, et avis des RL.

Niveau 1

- Moyenne annuelle de la discipline  $\leq 4.7$
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal  $\leq 4.9$ , avis de l'enseignant.e, et avis des RL.

Niveau 2

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).